CONFÉRENCE DES DIRECTEURS ET DOYENS STAPS

Angers, le 27 septembre 2019

Conseil d'administration du mercredi 2 octobre 2019

- Compte-rendu -

Présents :

Didier DELIGNIERES (Montpellier), Aurélien PICHON (Poitiers), Yannick VANPOULLE (Lyon), Michèle SCHWARTZ-MEREY (Nancy), Philippe MATHÉ (Angers), Hugues ROLAN (Paris XIII Nord Bobigny), Pierre BAVAZZANO (Chambéry), Serge COLSON (Nice), Lionel CROGNIER (Dijon), Jean Paul DOUTRELOUX (Toulouse), Thierry MAQUET (Paris-Est Créteil), Guillaume PENEL (Lille), Jean-Paul PERON (Toulon).

Invités :

Matthias GOAMAST (ANESTAPS), Loïc ROSETTI (ANESTAPS), Kevin BOIBEAU (ANESTAPS)

Excusés :

Sophie ANTOINE-JONVILLE (Pointe à Pitre), Arnaud GUEVEL (Nantes).

Introduction

Suite aux problèmes relationnels qui ont été évoqués lors du dernier CA et au vu des difficultés que nous avons eu à redéfinir le périmètre de la prolongation de la mission, nous avons décidé de mettre fin au contrat qui liait la C3D à EssKa Consultants. Il nous a semblé que nous avons été au bout des objectifs de cette mission, et qu'aller plus loin ne nous nous aurait pas apporté grand-chose. Nous avons donc négocié et signé cet été une transaction mettant un terme à notre collaboration et fixant un échéancier pour les sommes restant dues.

Nous considérons donc que la mission professionnalisation, telle qu'elle avait été définie il y a cinq ans, a atteint ses objectifs (écritures des fiches RNCP et des référentiels de compétences). La création des cinq mentions de Licence est venue couronner cette démarche. Ce cadre doit maintenant être opérationnalisé et mis en œuvre par les équipes pédagogiques, dans chaque UFR et département, l'action de la C3D se concentrant maintenant sur le nécessaire suivi des relations institutionnelles et professionnelles et la veille réglementaire.

La C3D doit continuer à réfléchir à la problématique de la professionnalisation, mais dans une autre logique, en tentant d'élargir et de diversifier l'insertion professionnelle des étudiants. Un certain nombre de contacts ont déjà bien avancé à ce niveau, notamment avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la Police Nationale. Les conventions que nous avons signées avec les fédérations doivent être suivie dans cette visée de professionnalisation. La C3D va rencontrer prochainement la Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs, un acteur essentiel de l'emploi sportif. Nous voyons aussi monter en puissance les Certificats de Qualification Professionnelle, alors que les formations du Ministère des Sports connaissent quelques difficultés. Ceci pourrait nous amener à faire évoluer nos positions vis-à-vis de la bi-diplomation. Il nous

faudra également relancer un certain nombre de dossiers qui ont été négligés ces dernières années, notamment en ce qui concerne l'Activité Physique Adaptée, le Management du Sport, et l'Ergonomie.

Le Conseil d'administration doit tracer les contours de cette nouvelle mission. Au-delà de la liste des points à aborder et du cadre des mentions historiques sur lesquelles nous avons réfléchi jusqu'à présent, c'est sans doute une nouvelle ligne politique qu'il convient de définir et de communiquer.

Didier Delignières
Président de la C3D

La programmation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration vise à poser les éléments de réflexion pour alimenter l'atelier de l'après-midi.

Sommaire

Pages

Introduction 1

Informations et dossiers C3D : 4

- Informations de commentaires et de débats :
  - ParcourSup : rentrée et inscription mentions de Licence 4
  - Enquête(s) de rentrée : réussite en Licence 1, moyens, effectifs, … 4
  - Vidéo, data, équipement : demande de rencontre Adrien Baquet (Directeur Dartfish) 5
  - Ministère de l'Intérieur : Concours de la Police Nationale 6
  - Conventions Médecine et Pharmacie : proposition Paul Delamarche 7
  - Convention C3D / UCPA, reprise de contact 7
  - Plan « Aisance aquatique » 8
  - Licences hybrides : position C3D 9
  - CQP : place dans les cursus STAPS, partenariats 9
  - Master Ingénierie et Développement Sport Éducatif et Santé 10
  - Adhésion C3D ID'Orizon (et comité de pilotage sport éducatif) 12
  - Vademecum, finalisation fiches Licence AGOAPSC, DEUST AGAPSC, blocs optionnels sécurité 12
  - Point d'étape PACES, questionnaire MMOP/PACES C3D STAPS 12
  - Demande de soutien aux projets de recherche et d'innovation de la communauté sportive et scientifique dans le cadre du PPR sport performance 12

- Informations complémentaires de diffusion (et rappels) :
  - Convention Sauvetage aquatique 14
  - Tests de positionnement lycéens : travaux communs Stéphane Bellard (Nantes) et Franck Morel (Dijon) 14
  - Réforme territoriale, point d'information du 2 juillet 2019 15
  - Proposition d'intervention V@si en APA 15
  - Convention PJJ / C3D 16
  - Rencontre Profession Sport et Loisirs 16

Thématiques C3D – Perspectives 2019-2020 : **17**

- **Répartition et tuilage des missions** (cf. CA des 13 et 14 mars 2019) **:** 17
- **Perspectives C3D 2019-2020 - Atelier** 17

Questions diverses : **19**

- Rappel : Sport et Citoyenneté, invitation prochain CA
- Prochain Conseil d'Administration : Angers les 19 et 20 novembre 2019

Synthèse des décisions **20**

Annexes :

1- Bloc optionnel UE SSMA
2- Master MIDSES, argumentaire
3- Lettre de soutien Projet CATALYSER
4- Outil d'auto positionnement STAPS Dijon – Le Creusot
5- Atelier Perspectives C3D 2019-2020

Informations et dossiers C3D

Rentrée Parcoursup

L'année dernière nous avions laissé près de 800 places vacantes en Licence, sur les 3000 théoriquement créées. Avec l'avancée de la fin de la phase principale au 19 juillet et peut-être un suivi plus actif des rectorats, nous devrions cette année remplir davantage nos capacités d'accueil. Une évaluation des effectifs néo-entrants est nécessaire.

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Sans information supplémentaire à ce jour, une relance immédiate de l'enquête effectifs est nécessaire. Elle comprendra une question complémentaire relative à l'identification des places offertes sur ParcourSup et des places néo-rentrants effectivement accueillis, permettant de réaliser une analyse de l'évolution des capacités d'accueil.
Les résultats définitifs de l'enquête seront présentés lors du séminaire de Janvier 2020.

S'il convient de traiter en priorité les candidats ParcourSup, il serait utile de communiquer sur les mesures prises pour faciliter les entrées différées, la réouverture de places (exemple : des capacités d'accueil augmentées en septembre avec l'absence de doublants), le fait que peu de candidats restent sur le carreau (remarque : les candidats non répondant n'ont pas été démissionnés sur ParcourSup). Les communications C3D et ANESTAPS doivent converger sur ce point.

Inscription des mentions de Licence dans ParcourSup

Lors des négociations sur la création des 5 mentions de Licence, nous avions convenu des protéger la lisibilité STAPS pour les lycéens et de respecter le principe de spécialisation progressive, en ouvrant sur ParcourSup un « portail STAPS ». Il est important que personne ne fasse apparaître les mentions de Licence sur ParcourSup mais uniquement le portail STAPS.

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

La 1ère année étant propédeutique et d'orientation, les mentions de Licence sur ParcourSup ne doivent en aucune manière apparaître.

Remarque : la DGSIP a communiqué auprès des universités pour la présence de ce portail sur ParcourSup.

Enquête Réussite en Licence 1

Une mise à jour du bilan de réussite de ParcourSup en STAPS a été publié le 29 septembre dernier sur le site de la C3D : https://c3d-staps.fr/2019/09/29/mise-a-jour-du-bilan-de-reussite-de-parcoursup-en-staps/ .

Sur un panel d'environ 80% des effectifs des étudiants néo-entrants en première année de Licence STAPS, la réussite globale des étudiants néo-entrants en 2018-2019 est de 47,3% alors qu'elle n'était que de 39,5% en 2017-2018, soit un gain de près de 9%. On observe également une diminution du pourcentage de décrocheurs de 19,2% à 16,3%. Par ailleurs, si le pourcentage de réussite des étudiants admis avec une appréciation « OUI » est de 53,7%, celui des admis avec un avis « OUI SI » n'est que de 23,7%.

« *La procédure ParcourSup a mis fin au tirage au sort qui sélectionnait ou éliminait de manière aveugle les candidats, quel que soit leur parcours antérieur. D'une manière générale, il est clair que les étudiants qui ont intégré la Licence STAPS cette année étaient les mieux préparés à affronter les études supérieures. La procédure de classement proposée par la C3D a de ce point de vue rempli son rôle et les résultats concernant les étudiants OUI SI montrent aussi que leur positionnement en parcours adapté était loin d'être injustifié. …/… . Ces résultats nationaux masquent cependant des disparités (cf. article site C3D). …/… même si les STAPS ont fait des efforts louables pour homogénéiser au niveau national les cahiers des charges et les niveaux d'exigences, la réussite des étudiants semblent intimement liée à des usages basés sur l'histoire de chaque UFR ou de l'université qui l'héberge. Le résultat moyen observé au niveau national découle en partie de manière mécanique de la procédure de recrutement qui a nettement accru le pourcentage de baccalauréats généraux. …/… . Enfin les parcours adaptés n'ont été mis en place que dans peu d'universités (21 sur 43). On peut regretter ce faible engouement pour un dispositif essentiel de la réforme …/… (que l'on peut) espérer voir se généraliser à l'avenir, et surtout gagner en efficacité* ».

On pourra toutefois retenir que « *par rapport à 2017-2018, 2000 étudiants de plus ont obtenu leur première année de Licence STAPS en 2018-2019* ».

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Si les disparités entre structures sont évidentes, les collègues font part de leur ressenti d'une attention supérieure au travail de la part des étudiants.
Il conviendrait également de mieux identifier les classements des étudiants recrutés (parfois des recrutements conséquents à un niveau éloigné dans la liste ParcourSup).
Sans moyen supplémentaire dédié, un flux maintenant supérieur à gérer en L2.

Enquête Moyens

Seules 20 structures ont répondu. Impossible de faire un bilan représentatif. La négligence des directeurs vis à vis des enquêtes de la Conférence est un problème récurrent.

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Une enquête sur la contractualisation des emplois complèterait celle des moyens.

Enquête effectifs

L'enquête effectifs va être lancée début octobre, en espérant disposer d'un bilan complet d'ici le séminaire de Janvier. Ce sera la 10ème enquête consécutive réalisée par la C3D sur les effectifs.

Cf. § Rentrée ParcourSup.

Vidéo, data, équipement : demande de rencontre Adrien Baquet (Directeur de Dartfish)

Le responsable de la société Dartfish, Adrien Baquet, qui travaille déjà avec plusieurs UFR STAPS, souhaiterait échanger avec la C3D sur divers sujets, lors d'un séminaire :

- Les nouvelles maquettes de formation et l'intégration de la vidéo et data
- Paris 2024 et le soutien des UFR STAPS (enseignants / étudiants) au mouvement sportif (base de données vidéo, data, stats…)

- Projets d'équipement vidéo indoor & outdoor et présentation des différentes options possibles

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Si certains collègues se montrent réservés quant à l'ouverture de la C3D à des sociétés privées, Dartfish travaille cependant avec plusieurs UFR. Pour les responsables pédagogiques, la « compétence Dartfish » est nécessaire dans le monde professionnel.
L'invitation à un séminaire C3D ne peut se limiter à un seul prestataire. Lors de ses séminaires, l'ANESTAPS organise un espace partenaires.
Les propositions Dartfish ont un coût élevé pour les structures. Le gagnant- gagnant viserait un coût négocié commun.

Ministère de l'Intérieur : Concours de la Police Nationale

Nous sommes en contact avec la DRH de la police nationale à propos des concours de recrutement de la police nationale. D'une manière générale, ces concours attirent surtout des juristes, or la police souhaiterait mettre un accent plus marqué sur les capacités physiques et sportives... Au départ, la Police était surtout guidée par la perspective de la reconversion des sportifs de haut niveau. Nous avons essayé de les persuader que SHN ou non, les étudiants STAPS développaient des compétences qui pourraient intéresser la police nationale.

Chaque année, 4000 postes sont à pourvoir dans les 3 corps de la police nationale :

- Gardien de la paix, recruté à partir du Bac

- Officier de police, cadre intermédiaire, recruté à partir d'une licence,

- Commissaire de police, cadre supérieur, recruté à partir d'un Master 2

Suite à la réussite au concours, ces agents bénéficient d'une formation spécifique.

L'importance des épreuves sportives dans ces concours est significative. Au sein de la police, un certain nombre de « métiers » requièrent également des qualités physiques importantes (Formateur aux techniques sportives et d'intervention, RAID, BAC, brigade équestre, CRS de montagne ....).

La DRH a travaillé sur une présentation de ces concours à destination des étudiants STAPS, mettant en avant les compétences qui pourraient s'avérer favorables à une telle orientation. Voici les items qu'ils ont retenus :

- *Vous êtes un bon communiquant,*
- *Vous avez une excellente condition physique,*
- *Vous savez vous intégrer dans une équipe de travail, proposer des projets et les mener à bien,*
- *Vous avez l'esprit de synthèse,*
- *Vous pouvez encadrer, animer ou manager une équipe ou un groupe,*
- *Vous avez vocation à améliorer la performance et le développement personnel,*
- *Vous savez analyser la socialisation d'un individu,*
- *Vous avez une forte appétence dans les domaines de la psychologie et de la pédagogie,*
- *Vous savez observer, identifier, analyser et interpréter le comportement d'un public,*
- *Vous pouvez être spécialiste de l'entraînement, de la préparation physique et psychologique,*
- *Vous pouvez concevoir, organiser et conduire des programmes d'entraînement,*
- *Vous savez encadrer du public,*
- *Vous avez peut-être une expérience en tant que bénévole,*
- *Vous avez une psychologie positive,*
- *Vous êtes formé aux problématiques de la citoyenneté, de la cohésion sociale et de la médiation.*

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Le contact est insistant, les besoins sont réels et le souhait de communiquer en direction des étudiants STAPS pour les concours Police Nationale est fortement affiché.
L'objectif immédiat est de finaliser la plaquette d'information/ communication pour pouvoir la diffuser (C3D, UFR, ANESTAPS) région par région. Une fiche « Police Nationale » peut être intégrée dans le jeu DILORAMES

La sollicitation de la Police Nationale interroge les STAPS qui restent aujourd'hui des formations aux métiers du sport, un message à préserver cependant. Pour autant les compétences développées en STAPS intéressent. S'agit-il en STAPS de préparer aux seuls métiers du sport ou d'élargir les débouchés au regard des compétences développées, en exploitant notamment des blocs spécifiques ? La question posée ici inverse le raisonnement, il s'agit de percevoir les compétences attendues dans les champs professionnels sollicitant les STAPS. Une réflexion est nécessairement à mener.

Remarques :
- 4000 postes à la Police Nationale, 650 au CAPEPS ;
- Des formations hors champs du sport existent déjà (exemple : DU préparation concours gardiens de la paix) ;
- Faire quelques pas vers un parcours contenant des aspects juridiques.

Conventions Médecine et Pharmacie : proposition Paul Delamarche

Paul Delamarche s'est proposé pour suivre et réactualiser les conventions de la C3D avec les conférences de Médecine et de Pharmacie.

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Avec la réforme MMOP, ces conventions sont susceptibles d'évoluer largement. Dès lors, une prise en charge directement par la CD3 apparait plus appropriée, même si confier cette mission à Paul Delamarche pourrait apparaître plus simple. C'est aussi l'occasion de tisser des liens avec les Conférences de Médecine et de Pharmacie dans le cadre de la réforme MMOP.

Convention C3D / UCPA

Adrien Forestier, de l'UCPA, nous a contacté pour assurer le suivi de la convention cadre a été signée en 2018, et un projet de recrutement qui en découlait. L'UCPA continue à entretenir de bonnes relations avec l'ANESTAPS, ce qui a motivé le renforcement du projet de recrutement. L'UCPA était cet été à la recherche de 60 étudiants de niveau DEUG ou supérieur pour encadrer des activités telles que la voile, le VTT, le golf, l'escalade, la glisse urbaine et le kayak. Un stage sportif de 5 jours était offert aux candidats retenus pour préparer leur saison.

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Les STAPS ont tout intérêt à faire fonctionner le partenariat avec l'UCPA qui fonctionne déjà bien avec l'ANESTAPS. L'UCPA est un partenaire pour les possibilités de professionnalisation et les voies de réorientation qu'elle propose.
Les relais au niveau territorial des UFR sont importants. Les contacts régionaux sont à fournir à l'UNCPA (référents plein-air) et un rappel du partenariat avec l'UCPA est à rappeler dans les composantes. Pour

autant, un ciblage de la convention national/régional est sans doute à repenser. Aussi une rencontre tripartite C3D / ANESTAPS / UCPA est à programmer en fin de semestre.
Dans ce souci de communication et de suivi de dossiers, Lionel Crognier rappelle la nécessité pour la C3D d'adresser sa newsletter régulièrement (par exemple : deux fois par mois par mail).

Aisance aquatique

Un plan « aisance aquatique » a été lancé à titre expérimental le 15 avril 2019 à destination des élèves de deux classes de maternelle parisiennes afin de les familiariser avec l'eau et leur apprendre à s'extraire de situations à risques. Parmi les 460 noyades recensées en 2018 chez les moins de 12 ans, 332 concernaient les moins de 6 ans, soit une augmentation de 85 % par rapport à 2015. Un budget de 15 M€ a, par ailleurs, été annoncé pour le développement des piscines et notamment des bassins d'apprentissage dans les lieux qui en sont dépourvus.

Le ministère nous a contacté pour participer à un groupe de travail sur le plan « aisance aquatique ». Ce GT sera piloté par Jean-Louis Gouju. Visiblement le ministère des Sport voudrait que l'on inscrive dans la formation des enseignants des contenus sur l'aisance aquatique. Jean-Louis leur a rappelé que les STAPS avaient pas mal réfléchi à ce sujet (voir les travaux déjà anciens d'Azémar et de Vadepied), et qu'il n'était sans doute pas nécessaire de réinventer quoi que ce soit. Certains pourraient par ailleurs être tentés d'assimiler l'aisance aquatique à un apprentissage précoce de la natation.

Dans ce cas, on pourrait aussi plancher sur l'élargissement de l'UE SSMA. L'arrêté du 15 mars 2010 prévoit l'accès au métier de MNS à partir de ce qui ne s'appelait pas encore un bloc de compétences, adossé à différents diplômes (Licence ES, Deust AGAPSC, LP AGOAPS). Le bilan de cet accès est positif mais très limité dans la mesure où beaucoup des étudiants susceptibles d'obtenir ce bloc sont en licence Éducation et Motricité. Sous réserve d'un avis favorable de la communauté et au moment où se construit la conférence de consensus au sujet de l'aisance aquatique, il serait intéressant d'élargir l'accès SSMA à cette licence. Dans ce cas, une rénovation de l'arrêté de 2010 est à prendre en compte.

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

La conférence de consensus « Aisance aquatique 4 – 6 ans » se tiendra le 9 octobre prochain. Hugues Rolan représentera la C3D.

Le projet ne semble pas encore stabilisé, l'objectif peu clair : aisance aquatique / apprentissage natatoire. Un groupe de travail est engagé et piloté par Jean-Louis Gouju.

Travailler avec les MNS dont il faut augmenter les effectifs (les STAPS doivent les former selon l'un des syndicats de MNS), élargir l'UE SSMA, proposer des blocs optionnels de compétences pour l'ensemble des filières (France compétence retient les blocs optionnels comme possibles – cf. annexe 1) constituent des voies à étudier. Les STAPS ont une expertise pédagogique, peuvent produire des contenus de formation et former les étudiants sur ces compétences

Remarque : devant les besoins, les prérogatives des BNSSA sont susceptibles d'intégrer cet enseignement.

Synthèse : en attente d'une précision sur les visées du projet, le Conseil d'Administration de la C3D exprime un consensus pour étudier cette question au sein des cursus STAPS (des contenus « aisance aquatique » que les STAPS négligent sans doute).

Jean-Paul Péron informe de la tenue de la 1ère journée nationale de prévention des noyades le vendredi 11 octobre en présence de la Ministre des sports et signale une effervescence autour de ce sujet.

Licences Hybrides

Henri Benoît a sollicité certains directeurs sur le projet des licences hybrides.

Lionel Crognier est mitigé car il sent venir le progressif remplacement des enseignants comme dans les supermarchés ou les hôpitaux. Aurélien Pichon pense que si l'idée est de mutualiser les ressources et les compétences enseignantes pour construire des contenus de cours les plus adaptés possibles cela peut être intéressant. Henri Benoît devait vérifier si l'appel à projet impliquait obligatoirement la réduction des heures de face à face et la gestion de grandes cohortes car l'idée n'est a priori pas de faire du distanciel uniquement... Yannick estime que l'objectif est de diminuer les coûts. Le distanciel uniquement ne fonctionne pas, même avec une scénarisation béton. Et un vrai suivi prend autant de temps que du présentiel car on perd le conflit socio-cognitif qui permet d'apprendre en présentiel en groupe. Aussi partager des ressources reste fondamental, à la condition que ce partage s'accompagne d'une rénovation pédagogique comprenant du présentiel. Thierry Maquet estime également que les licences hybrides sont la solution économique pour accueillir au-delà des capacités d'accueil tous les étudiants qui veulent entrer à l'université.

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Le projet est à destination du public empêché visant à mutualiser des données en vue d'un accompagnement devant se faire les UFR. Le recueil des contenus disponibles à l'aide d'experts est un gain pour la communauté, intéressant également les cursus organisés en majeures / mineures. Induit par l'appel à projet, le concept de public empêché est bien au centre des dispositifs de Licences hybrides.
Le projet est aussi lié à l'UNESS. Un groupe de travail s'intéresse à la différenciation possible des coûts. La tendance est de tendre vers un coût constant.
La C3D est appelée à faire des demandes pour augmenter les ressources de l'UNESS afin qu'elles puissent être mises au service des étudiants (par exemple des demandes pour les dispositifs « OUI SI »). Il y a peu de propositions STAPS pour avancer sur ce sujet.
Pour autant, les composantes continuent à payer leurs cotisations. Si la C3D souhaite sortir de ce système, alors une position forte partagée en son sein doit être formalisée et remontée auprès des Présidents d'université.
Cela nécessite un mandat clair de la C3D. La question sera posée lors du prochain séminaire auprès des composantes STAPS. Michèle Schwartz – Mérey proposera un schéma de consultation des collègues pour le prochain séminaire.

Commentaires divers :

- Un paradoxe avec le travail effectué sur l'identification des compétences.
- Le public empêché n'est-il pas un mode d'entrée susceptible d'être étendu par la suite ?
- Méfiance par rapport aux besoins de l'université au-delà de l'accueil des publics empêchés.
- Ce n'est pas la culture de fonctionnement des UFR (cf. réalisations en interne).
- Quel chef de projet au sein de la C3D pour cela ?
- Si les produits qui n'existent pas en STAPS, la réforme PACES nous obligera à avoir ces ressources.

CQP, place dans les cursus STAPS, partenariats

Armel Crétual (Rennes) nous a questionné à propos d'un accord local avec la fédération de canoë-kayak. Les étudiants suivant cette spécialité peuvent obtenir en L1 un CQP, et en L2 entrainement un BP. Ceci offre la possibilité aux étudiants décrocheurs d'obtenir un diplôme fédéral leur permettant une réorientation professionnelle rapide.

Pour l'instant, Rennes n'ouvre pas la spécialité CK en L3 entrainement car elle amenait à une bi-diplomation Licence/DE la même année de formation (la C3D avait émis il y a quelques années un avis défavorable sur ce type de dispositif). Une circulaire MESRI-MJS de 2016 indique cependant une volonté de ces deux ministères de proposer de telles bi-diplomations pour favoriser l'insertion professionnelle.

Cette proposition pose le problème de la double diplomation qui a longtemps constitué un casus belli pour la C3D. Est-il aujourd'hui envisageable de faire évoluer notre position ?

Aurélien Pichon estime intéressant de permettre à nos L1 qui sont un peu justes d'obtenir en fin d'année un BP APT ou un BP spécialisé en fonction de leur spécialité sportive. Les CREPS ne forment plus et c'est principalement le secteur privé qui est formateur. Avec la fin du ministère des sports et les flottements des cadres, cela permettrait peut-être de réfléchir à un continuum de formation avec une entrée unique BP - DEUST/DEUG / DE - DES / Licence - Master avec des candidats en FI et en FTLV. Pour les DES l'articulation discipline/recherche est à développer et pourrait être portée conjointement entre les spécialistes fédéraux des disciplines et les laboratoires STAPS.

Yannick Vanpoulle estime que si nous voulons faciliter les correspondances entre nos diplômes et les diplômes de branche, le mieux est de construire des diplômes de branche, soit des CQP. Seuls les membres des branches peuvent les déposer. L'idée serait de nous appuyer sur nos partenaires naturels pour qu'ils proposent des CQP multi-activités sur lesquels nous aurions travaillé en amont. Nos partenaires naturels les plus faciles sont l'USEP, l'UNSS, la FFSU et ensuite les membres d'ID-ORIZON. Ces CQP devraient être inclus dans nos formations STAPS de licence, nous n'avons pas vocation à faire des diplômes de niveau 5.

Pour Arnaud Jaillet, construire des CQP en partenariat peut être profitable pour nos étudiants au même titre que des diplômes fédéraux. Mais les diplômes de niveau 5 risquent d'être la clef d'entrée dans le milieu du travail du sport. Nous pourrions alors être réduit à aller dans cette direction qui ne produit que de la précarité dans les milieux professionnels du sport. Nous produirions de la main d'œuvre surqualifiée avec des niveaux de formation de licence qui serait embauchée et payée comme des animateurs de Niveau 5. C'est une démarche politique qui doit être consciente et mérite discussion.

<u>Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, …</u> :

Dans la continuité du travail avec les fédérations, cette possibilité d'intégrer des CQP dans les formations de Licence de permettre aux étudiants qui ne réussissent pas à l'Université, d'accéder à l'emploi.
Des expériences existent déjà localement (CQP avec la Fédé Gym à Nancy, coût d'environ 100 €, optionnel pour les étudiants – intégrable dans la convention avec la fédération de Gymnastique -). Le tampon fédéral est important pour l'insertion professionnelle.

La question de la double diplomation se repose pour les STAPS au regard d'une concurrence renouvelée, la reconfiguration de la formation aux métiers du sport. Nous ne devons pas perdre de vue que les CQP doivent donner accès à l'insertion pro. Aussi, il est intéressant de devenir organisme de formation pour les formations CQP (les STAPS comme référence pour la formation aux métiers du sport, un enjeu ?). De même, il nous faut

rester en veille en ce qui concerne l'attribution des diplômes avec l'intégration de jeunesse et Sport à l'Éducation Nationale.

L'intégration des CQP dans les cursus STAPS engage une réflexion sur son impact politique. L'agilité est nécessaire pour nos situations locales, le positionnement doit s'avérer réciproque. Nous devons viser la reconnaissance de nos diplômes par les branches professionnelles (les blocs de compétence font référence). Il importe alors de travailler avec les fédérations. Enfin, il convient de ne pas systématiser les formations CQP pour éviter l'insertion professionnelle à ce niveau.

Commentaires divers :

- Les différences entre les ligues sont à traiter (objet des conventions nationales).
- Il convient de partir des bonnes pratiques constitue sans doute une porte d'entrée. En ce qui concerne la FFF une réunion se tiendra en janvier 2020. Tous les clignotants sont au vert. Jean-Paul Péron fera un compte-rendu de cette réunion.

Position du Conseil d'administration de la C3D : être plus souple avec le principe de non bi-diplomation et selon les opportunités, concevoir les mises en œuvre des CQP, pouvant conduire à des synergies.

Master Ingénierie et Développement Sport Éducatif et Santé

Yannick Vanpoulle souhaite proposer rapidement la création d'une nouvelle mention de master, intitulée MIDES : master Ingénierie et Développement Sport Éducatif et Santé, qui permettrait de sortir des étudiants niveau cadre pour le développement des politiques sportives en direction des jeunes éloignés de la pratique et des politiques de santé.

Ce projet reprend celui du master Ingénierie Développement Sport Éducation Citoyenneté (MIDSEC) proposé par l'ULCO, en l'élargissant aux problématiques de santé publique. IL permettrait d'une part d'offrir une poursuite d'étude en master aux étudiants de Licence EM non retenus en master MEEF, et par ailleurs de loger certains parcours de master APAS, centrés sur la promotion et l'éducation pour la santé (par exemple le parcours PESAP de Montpellier), qui se trouvent en décalage avec l'actuelle fiche RNCP APAS, très focalisée sur les préventions secondaire et tertiaire.

Cette hypothèse mérite d'être discutée, mais certains problèmes peuvent être considérés :

1. Existe-t-il des débouchés à bac + 5 pour ce type de master. Lorsque nous avions parlé avec JL Gouju du projet MIDSEC, il doutait fortement que les débouchés sur le secteur du sport éducatif soient au-delà du niveau Licence. D'un autre côté, le master PESAP de Montpellier fonctionne depuis 15 ans et insère sans problème au niveau master (chargés de projet en Éducation pour la Santé).
2. On peut craindre que cette mention ne constitue dans certains endroits qu'une voie de rattrapage pour les recalés du master MEEF (un étudiant peut passer le CAPEPS à partir du moment où il a une licence STAPS et qu'il est inscrit dans un master, quel qu'il soit…). Le risque est évidemment que cette mention soit peuplée d'étudiants fantômes, en échec car centrés sur la préparation au concours, et plombant ainsi l'insertion professionnelle de ce master.

Le ministère pourrait relancer la possibilité d'une ouverture des mentions de master si les conférences de doyens le sollicitent avant fin Octobre. On peut cependant se demander si les réactions liées à la création des 5 mentions de Licence STAPS ne vont pas refroidir le ministère. À ajouter à tout ceci que le cabinet a été pas mal renouvelé, notamment avec le départ d'Anne-Sophie Barthez à la DGESIP.

Si le CA décide de travailler à cette hypothèse, il faudra finaliser la fiche RNCP MIDEC devenant MIDES en blocs, pousser au niveau du Cabinet et de la DGESIP, et obtenir un soutien de la branche.

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

Yannick Vanpoulle a formalisé un argumentaire relatif à la mise en œuvre du Master MIDSES (cf. annexe 2). Il y a une opportunité à former dans le secteur du sport éducatif et santé.

Cependant, ce type de Master existe déjà dans bien d'autres lieux (sciences de l'éducation, SHS, …). Ces parcours de Master sont déjà installés, la valence sport doit alors très forte pour nous permettre de nous positionner.

Par ailleurs, pour un tel Master, ne sommes-nous pas déjà en concurrence avec le Master APAS ? La fiche RNCP Master APAS est centrée sur la prise en charge de la maladie. Alors, la fiche RNCP du Master APAS doit être élargie, soit nous y avons oublié un secteur. L'AFAPA reconnait la fiche RNCP « orthodoxe » APAS.

Si nous sommes dans une recherche de Master pour les non admis en MEEF, alors le Master ne risque-t-il pas de devenir un master de substitution. La question de l'insertion professionnelle à l'issue du Master MIDSES ne peut qu'être posée. Cette insertion professionnelle à bac+5 existe-t-elle aujourd'hui ou dans un futur immédiat.

L'ouverture d'une mention de Master MIDSES nécessitera que nous nous assurions qu'une dizaine d'UFR soit en mesure de l'ouvrir. En alternative, nous pouvons également penser à un parcours dans les filières APAS et EM et nous devons penser la diversification en Licence et Licence professionnelle afin d'éviter la saturation en Master.

Position C3D : La question de la création d'une nouvelle mention de Master ou d'une option en APAS est à poser à Jean-Louis GOUJU (DGESIP). Il s'agit également de mesurer le combat à lancer en étant attentif à ne pas en engager un inutile.

Les trois point d'ordre du jour suivants n'ont pas pu être abordés en séance :

Adhésion C3D ID'Orizon (et comité de pilotage sport éducatif)

Vademecum, finalisation fiches Licence AGOAPS, DEUST AGAPSC, blocs optionnels sécurité

Point d'étape PACES, questionnaire MMOP/PACES C3D STAPS

Demande de soutien aux projets de recherche et d'innovation de la communauté sportive et scientifique dans le cadre du PPR Sport Performance

Adrien Marck (INSEP) a soumis à Aurélien Pichon, une demande de soutien au Projet Catalyser du programme prioritaire de recherche « Sport de haute performance ».
Projet "ressources" au service de l'ensemble des fédérations et des communautés sportive et scientifique, le Projet Catalyser a fondamentalement pour vocation d'accompagner et soutenir l'ensemble des projets de recherche et d'innovation dans le cadre du PPR et bien au-delà. Il regroupe pour le moment l'INSEP, le CEA, l'INRIA, le CRI et le Tremplin et plusieurs fédérations.
Le projet s'articule autour de trois dispositifs :

- un moteur de recherche innovant dédié aux entraineurs de la haute performance sportive visant la capitalisation des savoirs d'experts de l'entraînement et de savoirs scientifiques ;
- la création d'un Tiers lieu à l'Insep intégrant notamment un espace de co-working pour accueillir l'ensemble des chercheurs extérieurs à l'INSEP en vue de favoriser les échanges scientifiques / Start up, et un showroom des outils utiles pour la performance sur les lieux d'entrainement des athlètes ;
- un programme « challenges » pour stimuler l'innovation au sein de la communauté avec la mise en place d'hackathon (thématiques co-construite pour améliorer ou développer des dispositifs existants, exemples : programme sprint avec INRIA/CEA sur la région parisienne et sur les CREPS en région), auquel l'ensemble des STAPS pourrait être associé.

Échanges, commentaires, précisions, suite à donner, décision, … :

La C3D formalise un courrier de soutien (cf. annexe 3).

Informations complémentaires

Convention Sauvetage aquatique

Toutes les universités ont enfin signé la convention, même si encore une fois il a fallu être insistant. L'arrêté du 12 février 2019 peut donc être mis en œuvre. André Canvel a précisé les modalités de mise en place de ces nouvelles mesures.

2019-2020 : Année de transition

> L'aptitude au sauvetage aquatique est portée au point 6 de l'annexe descriptive au diplôme de la licence STAPS dans toutes les composantes STAPS. Les attestations de sauvetage aquatique délivrées antérieurement suivant d'autres modalités (test prévu par la note de service n°2004-156 du 28 septembre 2004…) restent acquises à leurs bénéficiaires.
>
> À compter de Janvier 2020, organisation par les rectorats d'une première session unique de rattrapage (premier trimestre de l'année) selon les modalités citées dans la circulaire du 1er juillet 2019 : (1) pour les candidats n'ayant pas fait valider l'attestation de sauvetage aquatique (2004 ou 2019) au cours de leur cursus en Licence STAPS, et (2) pour les candidats ne justifiant pas déjà d'une autre qualification en sauvetage aquatique délivrée par le ministre de l'intérieur ou des sports (BNSSA, …) .

2020-2021 :

> Application de l'ensemble des alinéas de l'article 2 de l'arrêté y compris II dernier alinéa (a) et II (b) :
>
> - pour la rentrée 2020 et suivantes pour les candidats à un recrutement en qualité d'agent contractuel ou de maître délégué pour assurer le même enseignement.
>
> - aux sessions 2021 et suivantes pour les candidats à un concours de recrutement en vue d'assurer l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré.
>
> Poursuite de l'organisation d'une session annuelle de rattrapage dans chacune des académies (pas de possibilité pour les candidats de se rendre dans une autre académie pour disposer de plusieurs tentatives).

Tests de positionnement lycéens : *travaux communs Stéphane Bellard (Nantes) et Franck Morel (Dijon)*

Stéphane Bellard (Nantes) et Franck Morel (Dijon) travaillent de manière séparée sur des projets similaires : créer un test de positionnement des lycéens, basé sur les attendus ParcourSup et une analyse statistique des résultats étudiants. Les deux ont bien avancé, Stéphane avec un conventionnement avec la Caisse des Dépôts, avec l'idée de mettre son outil à disposition de tous les UFR. Franck se positionne différemment, l'université de Bourgogne lui ayant demandé de protéger ce projet en déposant une déclaration d'invention à l'agence de protection des programmes. Nous leur avons demandé lors du séminaire de Montpellier de discuter ensemble, et visiblement les choses avancent. Stéphane nous a dit que l'expérience et les compétences de Franck seraient certainement très bénéfiques pour le développement de son projet, et que Franck est tout à fait favorable à ce qu'ils travaillent ensemble. Sur proposition de Stéphane, la C3D a missionné Franck Morel pour la représenter dans le COPIL du projet Nantais.

Dijon a déjà mis au point un outil en ligne (cf. annexe 4) qui va être expérimenté et évalué à partir d'un panel de jeunes (3 lycées et la promo 2019-2020 de L1 STAPS à Dijon et au Creusot).

Au regard de ces retours d'expérience, une formation des PP/PEPS sera organisée dans ces 3 lycées à l'usage de cet outil en novembre/décembre. La demande de formation a été réalisée par les chefs d'établissement début juillet. Le rectorat a donné son accord pour ces deux volets du projet.

Nantes procède au recrutement d'un IGE statisticien. Une personne ayant travaillé sur le projet dijonnais pourrait prendre ce poste. Il n'y aura pas de réunion du COPIL nantais avant cette phase de recrutement, la prochaine réunion se déroulera certainement début novembre.

Réforme territoriale, point d'information du 2 juillet 2019 *(veille quant à l'application dans les territoires)*

Nous avons évoqué lors du séminaire de Montpellier la circulaire du 12 juin 2019 qui précise la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Cette circulaire intéresse un certain nombre de domaines nous concernant directement. Elle prévoit notamment le transfert d'un certain nombre de formations « Jeunesse et Sports » à d'autres ministères :

- Jeunesse et vie associative : transfert à l'éducation nationale et à l'enseignement supérieur, la formation/certification dans le secteur animation jeunesse
- Sport : transfert de la mission « formation certification » à l'éducation nationale, après allègement de la mission,
- Cohésion sociale —formation / certification : transfert à l'éducation nationale et à l'enseignement supérieur de la certification des diplômes post-baccalauréat dans le secteur social, et à l'enseignement supérieur dans le domaine sanitaire et paramédical.

On ne voit pas trop de quelles formations il s'agit, ni de quelles institutions de l'enseignement supérieur, lorsqu'il en est fait mention. La circulaire précise enfin le rôle de l'agence du sport : « *S'agissant du Sport, où les compétences sont déjà largement décentralisées, une agence du sport regroupant État, collectivités et monde sportif sera créée au niveau national. Les missions de l'État seront recentrées autour du soutien au sport de haut niveau et de l'intervention dans les territoires carencés. L'agence du sport déploiera son action au niveau régional, via les CREPS, pour ce qui relève du sport de haut niveau, et au niveau départemental, via des équipes positionnées dans les DASEN, s'agissant du sport pour tous dans les territoires carencés.* »

Il convient de rester vigilant au niveau local sur les évolutions qui se dessinent.

Proposition d'expertises V@si en APA *(retour sur les interventions)*

La société V@Si nous propose de partager son expérience, son expertise et son innovation dans les différentes formations universitaires STAPS et/ou APA (formation initiale, Diplômes Universitaires (DU), formation continue), sur les thématiques suivantes :

- Accompagnement en APS à distance
- APA et CANCER (pédiatrique et adulte)
- APA et MUCOVISCIDOSE
- APA et schizophrénie
- APA et personnes âgées
- Les innovations en APA
- Mesures et évaluations en APA
- Création d'entreprises en APA
- Évolutions dans le champ des APA (national et international)

V@Si est spécialisée dans l'accompagnement en Activités Physiques Adaptées (APA) et en Activités Physiques et Sportives (APS) à distance (Visio accompagnement), et partenaire de l'IFAPA (International Federation for Adapted Physical Activity). Ses dirigeants sont prêts à rencontre la C3D pour évoquer les collaborations possibles (Contacts : Amélie Fuchs <amelie.fuchs@vas-i.fr>).

Convention PJJ / C3D

Comme convenu lors de la rencontre du 12 juin 2019, les travaux en vue de l'établissement d'une convention nationale PJJ / C3D ont repris lors de cette rentrée. Un projet de convention cadre a été adressé mardi 1 er octobre par Franck Chaulet, Adjoint à la Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, au Président de la C3D. Le message se complétait du souhait d'étude de l'inscription des jeunes de la PJJ dans la filière STAPS.
L'étude du projet de convention est à réaliser dans les jours qui viennent, notamment avec la Direction Régionale Ile de France Outre-mer qui est notre interlocuteur initial sur ce sujet.

Profession Sport et Loisirs

Dans la continuité des dialogues que nous avons initiés avec les branches professionnelles, et aussi avec des partenaires tels que ID'Horizon, la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou tout récemment le Ministère de l'Intérieur, et dans le souci d'une meilleure lisibilité de l'adéquation emploi-formation, nous avons sollicité une rencontre avec *Profession Sport et Loisirs,* sur la professionnalisation et l'insertion professionnelle, les compétences attendues par les professionnels et donc les enjeux de formation. Une première rencontre est en cours de programmation en octobre.

Thématiques C3D – Perspectives 2019-2020

Répartition et tuilage des missions *(cf. CA des 13 et 14 mars 2019)*

La répartition et le tuilage concernent les missions suivantes :

- Le site web
- Les enquêtes récurrentes
- La rubrique Culture STAPS Revue EP.S
- Le positionnement institutionnel : communication politique, liens avec les autres conférences, procédure ParcourSup, …)

Les urgences :

1) **Désigner un web master pour le site de la C3D**
   Le fonctionnement du site de la C3D est simple de fonctionnement. La maîtrise des contenus est à privilégier. Aussi, le site doit être tenu par un membre du Conseil d'Administration.
   Hugues Rolan se propose en tant que web master.

2) **Désigner un responsable pour le fichier ParcourSup**
   La mission nécessite de se positionner au niveau politique, donc à un niveau élevé de la gouvernance de la C3D. Elle n'est pas techniquement trop complexe. Elle devra intégrer la prise en compte des nouveaux lycéens.
   Aurélien Pichon se propose en tant que responsable pour le fichier ParcourSup.

3) **Nommer un responsable pour les enquêtes Effectifs et Réussite**
   Michèle Schwartz-Mérey et Jean-Paul Doutreloup se proposent en tant que responsables des enquête Effectifs et Réussite.

Remarque : la rubrique Culture STAPS et la communication politique n'ont pas été évoquées.

Perspectives 2019-2020 *(cf. document support d'atelier)* ***:***

Conduite à partir d'un atelier et d'un échange de synthèse, la réflexion du Conseil d'Administration est appelée à déboucher sur l'énoncé de perspectives / actions prioritaires, réalistes et limitées en nombre, à mener en 2019-2020 à partir :

- de la mise en œuvre des nouveaux statuts de la C3D (cf. art.2 : objet de l'association),
- de l'élargissement et de la diversification de l'insertion professionnelle :
  - finaliser la convention avec la PJJ,
  - rencontrer Profession Sports et Loisirs,
  - exploiter les conventions avec les fédérations,
  - autres … (dont le suivi des relations institutionnelles et professionnelles ainsi que la mise en œuvre de la veille réglementaire),
- de la relance des dossiers « oubliés » :
  - APA : rencontrer les interlocuteurs (qui ? comment ? …)
  - Management du Sport : quels moyens et leviers de présence des STAPS ?
  - Ergonomie du Sport : interlocuteurs et objectifs raisonnables ?
  - Autres …,
- Autres dossiers prioritaires … .

La méthodologie de travail et les contributions des différents groupes sont présentées en annexe 5 du compte-rendu.

Synthèse des propositions :

Mise en œuvre des nouveaux statuts de la C3D (cf. art.2 : objet de l'association) :

- Adaptation de l'orientation des élèves - étudiants (cf. réforme du lycée, orientation et ParcourSup) ;
- Renforcement du lien institutionnel STAPS – Sport fédéral et autres partenaires : accords, convention et partenariats pour la professionnalisation des étudiants.

Élargissement et de la diversification de l'insertion professionnelle :

- Mettre en œuvre les axes de collaboration définis à Rouen ;
- Constitution des conseils nationaux partenariaux avec les employeurs
- Animer et dynamiser les réseaux par formation ;
- Réaliser le portage des dossiers sur les différentes thématiques avec des chargés de missions ;
- Finaliser les conventions PJJ, Ministère de l'Intérieur ;
- Rencontrer Profession Sports et Loisirs ;
- Poursuivre la collaboration avec l'ANESTAPS.

Relance des dossiers « oubliés » :

- En APA :
    - Nommer un chargé de mission (absence de directeurs spécialisés APA dans le CA) ;
    - Contacter, collaborer avec la SFP-APA, AFAPA (plutôt), … ;
    - Dessiner en collaboration les contours de la mission ;
    - Prévoir une journée thématique à Toulouse ;

- En Management du sport :
    - Intégrer les nouveaux métiers du management (focus sur les nouveaux métiers) ;
    - Mettre en œuvre des formats diversifiés de formation (apprentissage, FLTV) et les partager (notamment avec les autres filières STAPS) ;
    - Mettre en place une stratégie de croisement des réseaux, d'outils fédératif (1/2 journée d'accroissement des ressources pour les directeurs) ;
    - Développer des partenariats (Décathlon : rencontrer la DRH - viser la formation en apprentissage en STAPS - et autres acteurs, ex. : sport et cycles, …).
    - *Et dépasser nos réserves*.

- En Ergonomie du sport :
    - Une hétérogénéité des cibles des masters (ergonomie humaine, matérielle, santé au travail, etc.), mais c'est aussi une richesse ;
    - Une confusion possible avec le master mention ergonomie ;
    - Des licences parfois assez diluées et peu nombreuses, mais aussi certains masters avec des troncs communs conséquents et une spécialisation peu significative ;
    - Des fiches RNCP qui font consensus ;
    - Des universités qui font le pari de l'excellence : Aix-Marseille et la chaire Décathlon qui doit être le seul CMI en STAPS. Aussi, Clermont qui a des difficultés de positionnement au sein du groupe IEAP ;
    - Faire une analyse partagée des réalités de l'insertion dans cette filière avec un enjeu : quelle professionnalisation à la sortie de la licence EPM avec la difficulté caricaturale « du vendeur décathlon » ? Quelle réalité de l'insertion des masters ?
    - Un point délicat : dérive filière / profil EC (un peu comme socio / management) avec biomécanique / ergonomie par exemple.

- Autres dossiers :
    - Relancer le dossier Relations Internationales ;
    - Évolution ParcourSup :
        - Pendant une période assez longue, traitement simultané des anciens bacs et nouveaux bacs sans rupture de l'égalité des chances entre les différents profils ;
        - Revoir certains critères : pénalisation pour les notes < 13 en EPS, valorisation à partir de 18 par exemple ;
        - Sectorisation versus projet spécifiques des étudiants au regard des spécialités sportives notamment dans la perspective des parcours ES : exemple des spécialités aviron, ski nordique ;
        - Rappel que l'admission hors Parcoursup est interdite (charte), on constate que des choses se font (SHN, situations particulières, etc.). Rendre ces procédures organisées et transparentes ;
        - Démission des « oui définitif » non inscrits fin juillet comme cela était annoncé initialement, afin d'épuiser les listes d'attentes, avec une 2ème phase d'une semaine la 1ère semaine de septembre pour ajuster les affectations avec les structures qui ont des places et les candidats qui n'en ont pas

L'ensemble des contributions sera repris lors du prochain Conseil d'Administration afin définir un plan d'action (choix des perspectives prioritaires 2019-2020).

Questions diverses :

- Rappel : le Think Tank Sport et Citoyenneté est inviter à se présenter lors du prochain CA. Dans notre échange, il convient de :
    - Mesurer nos ressources pour suivre correctement ce dossier ;
    - Dialoguer avec les personnes pour lesquelles c'est une préoccupation principale (la gestion des flux vers la citoyenneté) ;
    - Prendre en compte la nomination d'un nouveau CA (interrogations par rapport à ce que ce nouveau CA sera en mesure de suivre comme dossiers) ;
    - Considérer que la prospective est essentielle pour le devenir C3D.

- Le prochain Conseil d'Administration se tiendra à Angers les 19 et 20 novembre 2019.
    - Le CA souhaite utiliser pleinement les deux journées, compte-tenu des horaires de transport, la fin des travaux est prévue le mercredi 20 novembre à 16h.).

Relevé de décisions Conseil d'Administration C3D du 2 octobre 2019

1) Rentrée ParcourSup :
   - L'enquête effectifs comprendra une question supplémentaire relative à l'identification des places offertes sur ParcourSup et des places des néo-entrants réellement accueillis.

2) Concours de la Police Nationale :
   - Finaliser la plaquette d'information / communication pour pouvoir la diffuser région par région (C3D, UFR, ANESTAPS).

3) Conventions Médecine et Pharmacie :
   - Prise en charge directe par la C3D, notamment en vue de tisser des liens avec les Conférences de Médecine et de Pharmacie dans le cadre de la réforme MMOP.

4) Convention C3D / UCPA :
   - Un ciblage de la convention est à repenser.
   - Une rencontre C3D / ANESTAPS / UCPA est à programmer en fin de semestre.

5) Aisance aquatique :
   - Étudier la question de contenus « Aisance aquatique » au sein des cursus STAPS.

6) Licence hybrides :
   - La poursuite du règlement des cotisations à l'UNES sera posée lors du prochain séminaire aux composantes STAPS. Michèle Schwartz-Mérey propose un schéma de consultation.

7) CQP, place dans les cursus STAPS :
   - Être plus souple avec le principe de bi-diplomation et, selon les opportunités, concevoir les mises en œuvre de CQP pouvant conduire à des synergies.

8) Master Ingénierie et Développement Sport Éducatif et Santé
   - Interroger Jean-Louis Gouju (DGESIP) sur l'opportunité de création d'une nouvelle mention de Master, tout en étant attentif à la pertinence du combat à mener.

9) Demande de soutien au Projet CATALYSER :
   - La C3D formalise un courrier de soutien.

10) Convention PJJ / C3D :
   - Faire un retour à la PJJ sur la proposition de convention.

11) Profession Sports et Loisirs :
   - Programmer une rencontre Sports et Loisirs / C3D en octobre 2019.

12) Répartition et tuilage des missions CA C3D :
   - Hugues Rolan se propose en tant que web master pour le site de la C3D,
   - Aurélien Pichon prend en charge le fichier ParcourSup,
   - Michèle Schwartz-Mérey et Jean-Paul Doutreloup réaliseront les enquêtes Effectifs et Réussite.

13) Perspectives C3D 2019-2020 :
   - Sur la base des contributions de l'atelier, un plan d'action / perspectives prioritaires 2019-2020 sera définit lors du prochain Conseil d'Administration.